

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 3

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BILLET DU PRÉSIDENT

Le troisième samedi de mars se tient régulièrement à Lausanne l'assemblée des délégués de notre Société romande d'apiculture. C'est l'occasion de présenter des bilans, de rendre des comptes, de poser des questions, mais surtout de rencontrer les anciens, les collègues des autres cantons et de partager avec eux le repas en buvant le verre de l'amitié.

Si la partie administrative est en soi quelque peu fastidieuse, elle demeure néanmoins indispensable.

Ainsi, après avoir contrôlé les pouvoirs et désigné les scrutateurs, nous adopterons le procès-verbal de notre dernière assemblée. Ensuite, je ferai le bilan de l'activité du comité central durant l'année écoulée et je vous présenterai, en grandes lignes, les perspectives d'avenir. Je saisis déjà cette occasion pour vous faire part de nos préoccupations et de nos soucis, en vous rappelant que bien gérer, c'est prévoir l'avenir.

Si notre administrateur-caissier sera heureux de pouvoir vous annoncer qu'il n'a pas de chiffres rouges dans ses comptes 1987, il le doit à beaucoup de rigueur et aux directives draconiennes qu'il a su imposer sans éclat à tous ses collègues du comité. Une belle démonstration de «la main de fer dans le gant de velours». Cependant, notre comité se rend compte que bien des points sont restés dans l'oubli depuis bien des années, alors que, depuis lors, différentes charges se sont développées, nécessitant des titulaires des prestations toujours plus grandes. Leur situation mérite d'être réexaminée. Par ailleurs, l'assurance responsabilité civile arrive bientôt à échéance et, selon différents vœux exprimés, la couverture actuelle devra être augmentée. Le journal, lui aussi, doit encore être amélioré, et le présent numéro en est un exemple tangible.

Aujourd'hui, dans une situation financière saine, nous vous demandons les moyens de prévoir l'avenir, en nous souciant du bien de l'apiculture romande, à laquelle nous tenons.

Dès lors, pour l'année 1989, nous vous demandons une augmentation de cotisation de cinq francs, une somme raisonnable et inférieure au prix de trois décis de blanc de nos jours. Ne revenons pas aux rengaines d'antan. Je fais appel à votre bon sens. Faites-nous confiance: accepter cette modeste augmentation, c'est assurer l'avenir et choisir l'action plutôt que la stagnation. Le comité central est soudé, dynamique, motivé et économe. Donnez-lui les moyens de sa politique, c'est vous qui en bénéficierez.

Le point 6 de l'ordre du jour sera consacré à la question du contrôle du miel.

Depuis notre dernière assemblée des délégués, le responsable du contrôle

du miel, Vital Casutt, a étudié de manière extrêmement fouillée cet important et épineux problème avec le comité, mais en étroite collaboration avec Marc Léchaire. Ainsi, différentes questions figurent à l'ordre du jour, le délai d'étude que vous nous aviez accordé à l'AD de mars 1987 arrivant à échéance.

Considérant que le contrôle du miel s'est beaucoup développé ces dernières années, le comité central est d'avis que ce contrôle doit être exécuté par le responsable de l'Office du miel SAR, tout en lui attribuant un aide pour cette tâche, aide collaborant avec le responsable pour la formation des contrôleurs et des apiculteurs dans le domaine du contrôle du miel. L'accroissement de charge en découlant est négligeable et entièrement absorbé au budget 1988. Le contrôle est exécuté de manière sérieuse, par un responsable scrupuleux et compétent. Donnez-lui les moyens nécessaires.

Autre point important: la modification de l'article 3 des statuts de la caisse d'assurance de la Société romande contre le vol, l'effraction et les déprédations, qui, rappelons-le, date de 1949. Les modifications proposées, qui figurent aux pages suivantes, découlent du bon sens. Je compte sur votre compréhension.

Après la présentation du palmarès du concours des ruchers, notre collègue Thiévent aura le plaisir de remettre la médaille de vermeil au meilleur participant, sous vos acclamations.

Vous déciderez également du renouvellement des mandats de Paul Girod, chargé du dicastère des assurances, et de votre président, et nous aurons à prendre congé de notre vice-président et secrétaire Marc Léchaire, qui rentre dans le rang après douze ans d'intense activité. Il s'agira de désigner un nouveau membre au comité central, puis nous passerons aux vœux des sections. Les membres du comité central répondront, sans trop bégayer, sans trop d'émotion et d'énervement, aux questions qui leur seront posées, aux éventuelles critiques qui leur seront adressées ou aux « flèches » qui leur seront lancées. Peut-être aussi les membres du comité central seront-ils appelés à dire « merci » aux délégués qui viendront à Lausanne pour suivre, entendre, critiquer, mais aussi pour relever et reconnaître ce qu'ils ont constaté de positif dans l'action des responsables de la Société romande qui consacrent leur temps, pris sur leurs loisirs au détriment de la famille.

Je souhaite que chaque délégué réfléchisse aux propositions qui lui sont faites et pèse les conséquences qu'aura son vote sur les activités futures. Animé d'un esprit constructif et pondéré, il assurera l'essor de la Société romande d'apiculture, pour le plus grand bien de tous.

Après les débats et après avoir entendu nos invités, nous partagerons le repas, boirons le verre de l'amitié et vous donnerons rendez-vous au troisième samedi de mars 1989.

Le président: **A. Rosselet**